

BARRES _ 1^{er} au 4^e degrés_ poussines_2019		Exigence technique non réalisée : - 0,30 pt (<i>sauf précision autre</i>)
NOTE (récapitulatif)-		LA CHUTE : <i>La notation reprend lorsque la gym est en appui.</i>
NOTE D (Total éléments cotés)	NOTE E (10.00 – fautes)	<i>Si une gym recommence un élément chuté (entrée et sortie comprises) il n'y a pas de pénalité pour élément supplémentaire même si les juges ont reconnu la première exécution. Pas de cumul si déséquilibre puis chute.</i>
ELEMENT RECONNU Valeur de chaque élément	Déduction des fautes d'exécution (exigences techniques et générales)	* La gym chute après la reconnaissance de l'élément Note D Élément coté comptabilisé Note E -1.00 pt pour chute + les fautes d'exécution
ELEMENT NON RECONNU Pas la valeur de l'élément	Déduction des fautes d'exécution (générales)	* La gym chute pendant l'exécution de l'élément: ✓ Elle ne retente pas l'élément coté:
ELEMENT NON TENTE OU AIDE Pas la valeur de l'élément	- 3 points (ACCORD du président du jury)	Note D pas de la valeur de l'élément coté Note E -1.00 pt pour chute + les fautes d'exécution ✓ Elle retente et réussit l'élément coté:
TIRET NON FAIT paragraphe coté : - 0.10 point par tiret Paragraphe non coté avec intitulé : - 0.80 point pour l'élément principal oublié - 0.10 point pour toute autre partie oubliée <i>maximum (-0.80 pt)</i> Paragraphe chorégraphique - 0.10 point par tiret		Note D Élément coté comptabilisé Note E -1.00 pt pour chute + les fautes sur la deuxième exécution * Lorsque la gym tente plusieurs fois un élément: Dans le cas de plusieurs tentatives, alors que l'élément est reconnu, toutes les chutes sont comptabilisées + les fautes d'exécution et les fautes techniques du dernier élément exécuté. Modifications pour les 1er, 2ème et 3ème degrés en POUSSINES : Les chutes entre les paragraphes sont désormais comptabilisées mais pas les pas supplémentaires.
		▪ Rebond sur le tremplin avant l'entrée : - 0,50 pt sur note E quelque soit le nombre de rebonds * 4^e : Arrêt non motivé: ▪ Corps en fermeture (pieds devant la barre) -0.10 pt pour arrêt sur Note E ▪ Corps en ouverture - 0.10 pour arrêt et - 0.50 pt sur E pour élan intermédiaire Attention aux enchaînements prévus dans le programme fédéral, certains arrêts et élan en AV sont prévus dans le texte, donc pas de pénalité. * appui libre ▪ 2^{ème} degré : pas d'amplitude ni d'alignement exigés, il faut décoller le corps de la barre. On note les fautes générales. ▪ 3^{ème} degré : pas d'amplitude exigée, juste la forme de la courbe doit être présente (alignement du corps lors de l'appui libre) * courbes : ▪ 3^{ème} : pas d'amplitude exigée, juste la forme de la courbe doit être présente ; ▪ 4^{ème} : (voir hauteur pieds et épaules demandées.



LES ENTRAINEURS ONT LE DROIT DE :

- ☺ AIDER une gymnaste à sauter à la suspension aux barres ou à l'appui
- ☺ RESTER SUR LE TAPIS DES BARRES à côté de la gym mais sans la toucher
- ☺ METTRE ET OTER le tremplin ou régler les barres
- ☺ PLACER OU NON un tapis supplémentaire pour la sortie (uniquement)
- ☺ MODIFIER LA HAUTEUR des Barres
- ☺ SOUFFLER du 1^{er} au 3^{ème} degré

Bonne journée - N'hésitez pas à m'appeler : je suis là pour vous aider (et en cas de doute, un avis supplémentaire est souvent utile)